

Centre d'Etudes et de Recherches en Planification
Linguistique

PLURILINGUISMES

sociolinguistique du grec
et de la Grèce

n° 4/ Juin 1992
CERPL

ISSN 1157-5069
PLURILINGUISMES

PLURILINGUISMES/CERPL-n°4/JUIN1992

PLURILINGUISMES
Revue du Centre d'Etudes et de Recherches en Planification
Linguistique

PLURILINGUISMES
U.F.R. DELINGUISTIQUE
Université René Descartes
12, rue Cujas
75005 Paris

Directeur de la publication : Louis-Jean Calvet.

Comité de direction : Louis-jean Calvet, Caroline Juillard,
Christine de Heredia-Deprez.

Comité de lecture : Louis-Jean Calvet, Caroline Juillard, Chris-
tine de Heredia-Deprez, Anne Lefebvre, Andrée Tabouret-Keller,
Albert Valdman, Marie-Christine Varol, Glynn Williams.

PLURILINGUISMES paraît deux fois par an

Abonnement : 100 francs pour un an (deux numéros)

160 francs pour deux ans (quatre numéros)

Adresser les chèques (à l'ordre du CERPL) et les formulaires à la
revue, à l'attention de Louis-Jean Calvet.

Les auteurs sont priés d'envoyer leurs textes sur une disquette
Macintosh, logiciel Macwrite ou Word.

Le numéro quatre de *PLURILINGUISMES* a été réalisé par

Marilena Karyolémou

sociolinguistique du grec et de la grèce

PLURILINGUISMES n° 4
JUIN 1992

BIBLIOGRAPHIE

- ATANASOV P., 1984 : voir Institutul de Cercetari Etnologice si Dialectologie din Bucuresti.
- CAPIDAN Th., 1925 : *Meglenoromânii* : A. *Istoria si graiul lor*, Bucarest.
- CAPIDAN Th., 1932 : *Aromânii. Dialectul Aromân*, Studii Linguistic, Bucarest.
- FERGUSON Ch., 1959 : "Diglossia" in *Word*, tom. XVI/2, p.325-340.
- INSTITUTUL DE CERCETARI ETNOLOGICE SI DIALECTOLOGICE DIN BUCURESTI : *Traita de dialectologie româneasca*, Graiova, 1984.
- MARTINET A., 1961 : *A fonctionnal view of language*, Oxford.
- MEILLET A., 1929 : "Une enquête linguistique universelle" in B.S.L, tom. XXIX/3, p.77-81.
- MINDA TH., PAIA N., SCARLATOIU E. : *Dictionnaire Méglénoromain Général et Etymologique*, Bucarest (manuscrit).
- NENJESCU I., 1895 : *De la Românii din Turcia orientală*, Bucarest.
- PAPAHAGI T., 1974 : *Dictionarul dialectului aromân. General si etimologic*, Bucarest, 2^e édition augmentée.
- SCARLATOIU E., 1988 : "Le méglénoromain parlé en Dobroudja: Evolution et perspectives", R.E.S.E.E, vol. XXVI/3, p.245-250.
- WEIGAND G., 1892 : *Wiacho-Meglen (Eine ethnographisch-philologische Untersuchung) I. Land und Leute*, Leipzig.
- WILD B., 1983 : *Meglenoromânischer Sprachatlas*, Hambourg.

Eléni SELLA-MAZI
Université Ionienne
Grèce.

La minorité turcophone musulmane du nord-est de la Grèce et les dernières évolutions politiques dans les Balkans.

I. Objectifs:

Le but de cet article est d'étudier :

- a) Les évolutions qui surviennent actuellement dans les Balkans en ce qui concerne les minorités musulmanes (désormais Min.M.) des pays balkaniques - étant donné que nous nous proposons d'étudier une communauté "musulmane" -, ainsi que la nouvelle politique de la Turquie à l'occasion de ces événements - étant donné qu'à l'intérieur de cette communauté musulmane, c'est la communauté turcophone qui retiendra, plus particulièrement, notre attention - ,
- b) Les répercussions de ces évolutions et de cette politique sur le comportement linguistique d'une part des Min.M. balkaniques, étudiées comme un tout, et d'autre part de la Min.M. grecque, et, plus précisément, de la communauté turcophone de celle-ci.

II. Les turcophones du nord-est de la Grèce et leur parler grec.

Les turcophones musulmans du nord-est de la Grèce constituent environ un tiers de la Min.M. grecque, les deux autres tiers étant représentés par les Pomaques, de langue maternelle pomaque, et les Tziganes, parlant un dialecte romani. Ces trois groupes d'origine et de langue

maternelle différentes ont comme langue seconde le grec. Leurs droits, politiques et civiques (religion, langue et éducation), sont garantis aussi bien par les dispositions du Traité de Lausanne de 1923 que par l'Etat Grec lui-même. Cette population musulmane, tout comme la population chrétienne grecque d'Istanbul a été exemptée de l'échange des populations entre la Grèce et la Turquie prévu par le même Traité.

Le grec, langue seconde, tel qu'il est parlé par la communauté turcophone, ainsi que la situation sociolinguistique de celle-ci ont fait l'objet de notre recherche qui s'acheva en 1986 (E. Sella, 1986). En voici, très brièvement, les principaux résultats (idem, p.755-771) :

1. Bien que les sujets étudiés aient acquis les bases de la grammaire grecque, les écarts par rapport à celle-ci portent très souvent non seulement sur la morphologie, mais aussi sur la syntaxe, ce qui entrave à maintes reprises la communication. Parmi les écarts repérés il y a des écarts "personnalisés" et des écarts "fossilisés", communs à l'ensemble du parler grec de nos informateurs;
2. La perméabilité aux influences de la langue maternelle, la surgénéralisation ou la distorsion des procédés syntaxiques ou morphologiques et l'instabilité, la variabilité grammaticale et lexicale constituent les caractéristiques principales de ce parler grec ;
3. La cause essentielle de ce "maniement particulier" du grec semble être la distance typologique entre les deux langues ;
4. Le parler grec de la minorité turcophone constitue une variété fonctionnelle du grec (E. Sella, 1987) ; c'est un grec parlé par une population spécifique qui se trouve dans une situation sociolinguistique et socioculturelle particulière. Ce grec est surtout le produit d'une acqui-

sition "non guidée", c'est-à-dire faite en milieu naturel, au travers de contacts avec la population grecophone de la région ou d'ailleurs. Ce type d'acquisition est de plus en plus souvent complétée par une acquisition "guidée", en milieu scolaire. L'ensemble de la Min.M. jouit d'un enseignement spécialisé bilingue grec/turc ;

5. Les membres de la minorité se distinguent en unilingues turcophones et bilingues turc/grec. Il est important de signaler à ce propos que 30 à 40% des membres de la minorité, d'après nos estimations les plus optimistes, sont des analphabètes qui ne parlent que le turc ;

6. En règle générale, le turc est employé pour l'"intra-communication", que les locuteurs soient bilingues ou unilingues. Ce qui est déterminant pour l'emploi du grec ou du turc, c'est en premier lieu les facteurs "âge" et contexte "intra-familial ou extra-familial", en deuxième lieu les facteurs "sexe" et "lieu d'habitation" et en troisième lieu le facteur "statut social". Les locuteurs qui emploient indifféremment le grec et le turc sont, en principe, des personnes âgées de 20 à 50 ans, dans des contextes extra-familiaux, des hommes plutôt que des femmes, habitant en milieu urbain (dans la ville de Komotini) et de statut social supérieur (corrélation du niveau d'instruction et de l'activité professionnelle) ;

7. Nous avons constaté qu'en règle générale, les deux langues ont un statut égal mais nettement différencié, au sein de la minorité, le turc étant réservé à la vie familiale, à la culture et à la religion. Nous constatons une attitude neutre à l'égard du grec chez la plupart des membres de la minorité : l'emploi du turc pour la communication entre eux, leur semble tout à fait normal et "inévitable" ; bien maîtriser le grec constitue un avantage, utile certes, mais pas absolument indispensable pour assurer la communication de la plus grande partie de

la minorité. Le grec est doté d'un certain prestige socio-culturel et économique sans qu'il en résulte, néanmoins, une attitude de mépris à l'égard de la langue maternelle ;

8. L'Islam rend la population très réservée envers une population de langue, de religion et de moeurs différentes. En outre, le fait que la turcophonie de Thrace Occidentale (désormais Th.Occ.) garde des liens avec la Turquie où le turc est la langue nationale, affermit le statut du turc et joue en faveur de son maintien en tant que langue première de la communauté en question ;

9. Des changements sociolinguistiques sont, cependant, constatés tant en ce qui concerne l'étendue du bilinguisme qu'en ce qui concerne l'attitude à l'égard du grec :

- Les champs d'emploi du grec se multiplient constamment : de nouveaux besoins, de consommation ou autres, naissent quotidiennement, p.ex. transactions bancaires, services administratifs ; pour y avoir accès il faut parler le grec ;

- Le turc est parlé par de moins en moins de grecophones : la vieille génération des réfugiés chrétiens orthodoxes venant de Turquie disparaît et leurs petits enfants ne parlent que le grec ; ceci rend la communication extra-communautaire de la minorité plus difficile qu'auparavant ;

- Le grec n'est plus seulement un moyen de communication mais essentiellement un moyen de promotion sociale. La bonne maîtrise du grec aidera les jeunes à ne pas se différencier des grecophones ;

- Le changement, lent mais ferme, du statut social et professionnel de la minorité ainsi que l'évolution progressive des moeurs entreprise par la jeune génération

agissent en faveur de l'extension du grec, et, par conséquent, du bilinguisme ;

- les jeunes semblent témoigner de l'intérêt à l'égard du grec, qui, comme ils commencent à en prendre conscience, constitue la langue du pays auquel ils appartiennent, celle étudiée à l'école, celle de la population grecophone avec laquelle ils sont de plus en plus en contact. Ceci montre bien que l'attitude à l'égard du grec devient plus positive, d'une génération à l'autre.

10. Compte tenu des changements décrits ci-dessus nous avons conclu à l'extension du bilinguisme : l'emploi du grec restreindra celui du turc en spécialisant ses domaines d'emploi.

Voici la situation telle qu'elle apparaissait en 1986. Si nous faisons une nouvelle enquête aujourd'hui, cinq ans après la première, nous devrions, normalement, pouvoir vérifier, en totalité ou au moins en partie, nos prévisions. Mais, avant même de pouvoir examiner les hypothèses que nous avons émises, le cadre sociopolitique et géopolitique dans lequel vit la minorité turcophone musulmane grecque de Th. Occ. s'est modifié.

La situation sociolinguistique d'une minorité linguistique est très sensible aux vibrations politiques qui la concernent directement ou indirectement. La minorité turcophone de Grèce est d'autant plus sensible que des événements sociopolitiques se sont produits non seulement à l'extérieur, mais également, au sein de la minorité.

Nous rappelons que le statut sociolinguistique de cette minorité est particulier, étant donné qu'il ne s'agit pas simplement d'une langue minoritaire, mais d'une langue maternelle protégée aussi bien par l'état Grec, que par un Traité international entre la Grèce et la Turquie. Ceci donne l'occasion à la Turquie de mettre sous sa protection l'ensemble de la communauté musulmane, autre-

ment dit non seulement les turcophones Grecs, mais aussi, les deux autres groupes minoritaires qui en font partie, les Pomaques et les Tziganes.

Dans cet article nous examinerons quelles peuvent être les répercussions de cette attitude de la Turquie sur la situation linguistique de la Min.M. grecque, et plus particulièrement :

- a. Quel est le résultat final de la politique linguistique turque et comment celle-ci peut influencer, les Min.M. balkaniques en général et la minorité turcophone de Th. Occ., en particulier ?
- b. Le multilinguisme de la Péninsule Balkanique et des Min.M. et la politique expansionniste de la Turquie.
- c. L'"arc islamique", langues véhiculaires et intérêts économiques, politiques et culturels de la Turquie ?

Pour répondre à ces questions il faut associer la géopolitique à la géolinguistique et à la sociolinguistique. Commençons avec une introduction aux problèmes actuels de la Péninsule Balkanique.

III. Aperçu des problèmes géopolitiques de la péninsule Balkanique et la politique extérieure de la Turquie.

Un des éléments principaux constituant un état¹, dans un sens légal, politique ou social, c'est son peuple. Dans la communauté internationale, peu d'états sont constitués d'un seul peuple. Dans la plupart d'entre eux il existe plusieurs éléments de nationalités différentes, numériquement importants ou non, qu'on nomme *minorités nationales*. L'absence d'identité nationale peut servir de prétexte à des conflits divers, tant à l'intérieur qu'à l'ex-

térieur d'un pays. Cela arrive parce que l'origine nationale, la langue, la religion et la culture, éléments constituants d'un groupe national, entraînent une conduite particulière soit de la société environnante envers ce groupe, soit, inversement, de ce groupe envers la société.

Ces conflits peuvent perturber les relations de deux ou plusieurs états, et créer des problèmes à une échelle beaucoup plus large. On admet, en relations internationales, que les problèmes des minorités peuvent mener à des conflits intérieurs, bilatéraux, régionaux ou internationaux. La péninsule balkanique est une région où les problèmes de minorités opèrent sur tous ces niveaux.

Selon J. C. Rufin (1991, p.630) les minorités impliquées dans les conflits de ce genre sont de nature variée. On les désigne souvent par le terme de "minorités ethniques" ce qui laisserait supposer que l'"ethnie" est une entité "naturelle" existant en soi et constituée de toute éternité. En fait, l'identité minoritaire n'est pas figée. Elle varie selon le contexte politique : les minorités, même ethniques, sont des constructions. On ne peut les séparer de l'étude des groupements nationaux au sein desquels elles vivent et par rapport auxquels elles se définissent.

Les changements sociopolitiques dans les pays des Balkans en corrélation avec la crise économique, caractéristique de la phase transitoire où ils se trouvent, ont permis la réanimation des conflits nationaux passés et ont semé la zizanie entre les minorités existantes.

Contrairement à ce qui est souvent avancé, les conflits minoritaires sont rarement des affaires intérieures. Dans tous les cas cités par Rufin nous pouvons constater que la naissance d'identités ethniques est souvent liée à l'influence d'états voisins². Cette influence, peut être passive ou, au contraire, s'intégrer de la part des états voisins dans une ethnostratégie d'ingérence. C'est pour quoi la question des minorités ne peut être comprise qu'en référence au contexte international.

Dans la péninsule Balkanique, source traditionnelle des conflits à cause de la coexistence de plusieurs peuples et nationalités, de religion, de langue et de culture différentes, les tensions, dissimulées jusqu'à maintenant derrière le rideau de fer, s'étaient presque fossilisées. La réunification de peuples et de nations et l'éveil des nationalités locales sont des facteurs qui pourraient faire exploser la poudrière Balkanique.

L'éroulement de l'U.R.S.S a donné à la Turquie (vu la faiblesse de l'Albanie et de la Bulgarie et la crise continue en Yougoslavie) l'occasion d'exercer une pression diplomatique pour obtenir la reconnaissance des Min.M. de nationalités différentes comme étant "d'origine turque" (reconnaissance déjà obtenue en Macédoine (Skopje), ainsi qu'en Bosnie-Herzégovine (Yougoslavie)). Les aspirations de la Turquie au "Panturquisme" (I. Mazis, 1992) sont des- servies par l'utilisation des Min.M. des Balkans³ et celles du "Pan-turanisme" concernant l'Asie de l'Ouest et l'Asie Centrale par l'exploitation des anciennes démocraties du sud de l'URSS.

L' "Idéal National Turc" vise à l'unification politique de tous les groupes et populations d'origine turque ayant une culture et une écriture communes (Büyök Emel ou Büyök Melküre)(J. Landau, 1981, p.23, P. Hidirolou, 1987, 1989, 1991), de la Méditerranée aux côtes de la Mer Caspienne et les frontières chinoises.

L' "arc islamique" ⁴ suit les traces de la dispersion historique de l'Islam dans les Balkans et est la conséquence de l'islamisation des populations indigènes pendant la période ottomane (K. Kyrris, 1986, p.22-97). Cette ligne s'étend de la Grèce (où les musulmans représentent 1,3% ⁵ du total de la population), au nord-est du pays, jusqu'en Albanie (70%), au nord du pays, en passant par la Bulgarie (13%) au sud-est du pays, la Roumanie (0,3%), au sud-est du pays, et la Yougoslavie (9%), surtout en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, dans la République de Skopje, à Monténégro et en Serbie, du nord au sud du pays.

Il paraît que les efforts de la Turquie pour guider et placer sous sa protection toutes les populations musulmanes des pays voisins visent à éviter l'isolement géographique et la marginalisation géopolitique dans une période de transition vers une véritable économie mondiale, et ceci malgré le fait que la continuité des Min.M. se trouve interrompue par des populations chrétiennes.

- Le profil des populations musulmanes des Balkans.

En Yougoslavie, suivant le recensement du 1981, les musulmans représentaient 18,3% ⁶ du total de la population (4.000.000 de personnes). Plus particulièrement ils se répartissent comme suit : Bosnie-Herzégovine : 48,5%, Kosovo : 82,2%, "Macédoine" : 26% et Monténégro : 20,5%⁷. Suivant leur appartenance ethnique on les distingue en : a) "Musulmans" (2 millions), b) Albanais (2 millions), c) Tziganes (800.000), d) Turcs (102.000) et e) "Macédoniens" dont le nombre présente de grands écarts⁸, dus au fait que les mêmes personnes se déclarent de nationalité différente, d'une décennie à l'autre, selon la situation politique, en particulier en Yougoslavie. Les relations de la Turquie sont particulièrement bonnes avec la république de "Macédoine".

En Bulgarie la communauté musulmane, dont le pourcentage varie de 13% (*Athens*) à 10,6% (K. Rousselet, 1992) et à 9% (P. Balta, 1986), se compose de populations d'origine diverse : des Pomaces (268.971), des Turcs (de 1.500.000 à 746.755), des Tziganes (de 1.000.000 à 576.926), des Tatares et des Kirghises (10.000).

Les musulmans de la Roumanie sont les moins nombreux - exception faite de la Grèce -, 50.000 personnes environ selon Balta (1986), 0,2% du total de la population¹⁰. Ils sont composés de deux groupes ethniques : des Turcs (23.303 en '77) et des Tatares (25.000), et vivent au sud-est du pays, près de la frontière avec la Bulgarie.

En Albanie, il n'existe pas de minorité musulmane, étant donné qu'en 1945, environ 70% de la population avait déclaré être de religion musulmane¹⁰.

Là où ces minorités sont reconnues comme minorités nationales, elles jouissent de tous les droits de langue, de culture et de religion propres à chacune. La langue turque est enseignée, au niveau de l'école primaire au moins, en Yougoslavie et en Bulgarie. Il faudrait, néanmoins, insister sur le fait que la situation n'a pas toujours été aussi facile pour la communauté turque. Il y a eu de périodes de politique anti-islamique tant en ce qui concerne l'enseignement qu'en ce qui concerne la pratique de la religion.

La situation de la *communauté musulmane en Grèce* est totalement différente de celle des autres Min.M. dans les autres pays balkaniques. Son statut de minorité religieuse, comme nous l'avons déjà indiqué, est protégé et garanti aussi bien par un Traité international entre la Grèce et la Turquie que par la constitution de l'état Grec. Cette minorité, 120.000 personnes environ est composée de trois groupes ethniques : des musulmans d'origine turque (45% du total de la minorité), des Pomaques (36%)¹¹ et des Tziganes (18%) et vit au nord-est de la Grèce.

Il est à noter que lors du Traité de Lausanne, la Turquie s'était, elle-même, prononcée contre le caractère ethnique de la minorité, en insistant sur son caractère religieux (voir : Traité de Lausanne, 30.1.23, article 2) : les Grecs orthodoxes s'élevaient à 111.200 personnes en 1923 ; actuellement on compte à peine 5.000 ; contrairement à cette situation de rétrécissement, la Min.M. grecque comptait 106.000 en 1923 et plus de 120.000 personnes aujourd'hui¹³. La Turquie utilise, depuis lors, le terme de *soydas* (de même nation, de même ethnie) pour désigner les musulmans de Thrace.

L'enseignement, aussi bien religieux que laïque, prospère. Les 300 écoles primaires "minoritaires", les 2 écoles secondaires, les 2 écoles religieuses et l'Acadé-

mie Spéciale de Formation d'enseignants pour la Min.M. offrent aux enfants de la minorité toutes les occasions pour une instruction. Ces écoles sont bilingues, en grec et turc uniquement : ainsi seulement les locuteurs de langue maternelle turque ont droit à avoir leur langue comme langue d'enseignement. Les Pomaques et les Tziganes¹³ sont obligés de suivre la moitié des cours dans une troisième langue, le turc. Cette situation est le résultat d'une série d'accords culturels entre la Grèce et la Turquie (de 1951 et de 1968). De cette façon la minorité religieuse devient petit à petit une communauté linguistique turcophone et, à long terme, peut-être, une minorité nationale (Sella, 1986). Les publications en turc, importées ou locales, sont nombreuses. Grâce à une station de retransmission de la télé turque, installée par la Mairie de Komotini, les turcophones peuvent suivre des programmes en langue turque. Leur représentation à la Chambre des Députés grecque est assurée par deux députés de la région - qui se réclament d'identité turque.

IV. L'avenir sociolinguistique des Balkans par rapport à la politique de la "turcophonie".

Le rapprochement de la Turquie et des communautés musulmans s'effectue par le biais d'un certain nombre d'accords culturels, l'octroi d'aides financières ou de bourses. Les relations de la Turquie semblent être assez bonnes avec la communauté turque en Bulgarie, en Albanie et avec la minorité albanaise du Kosovo.

Il devient donc évident que l'arc islamique a une existence réelle. Reste à voir si cet arc est homogène du point de vue de l'origine et de la langue, comme la politique turque semble le suggérer.

Les populations musulmanes des Balkans sont d'origines turque, pomaque, tzigane, tatare, kirghise, slave et albanaise et de langues turque, pomaque, romani, ta-

tare, kirghise, serbo-croate et albanaise. Le tatar et le kirghise, avec le turc, appartiennent à la famille des langues turques, et les autres langues ont en commun leur appartenance à la famille des langues Indo-européennes. Les îlots turcophones sont interrompus par d'autres langues, employées par des populations aussi bien musulmanes que chrétiennes. On se trouve, donc, devant un cas classique de multilinguisme.

Le *multilinguisme* se caractérise par la coexistence de plusieurs langues sur le même territoire. Dans notre cas on pourrait considérer l'"arc islamique" comme un "même territoire". Lorsque cette coexistence se transforme en concurrence, ou lorsque les diverses langues sont utilisées de manière symbolique créant, ainsi, des tensions ethniques, économiques, religieuses, culturelles, politiques ou lorsque, tout simplement, les locuteurs de chaque langue tiennent à conserver l'usage de leur propre langue et à l'affirmer comme langue fonctionnelle au sein de leur organisation sociale, il devient nécessaire d'intervenir politiquement dans le domaine linguistique (J.-Cl. Corbeil, 1987, p.555). Dans le territoire en question, le turc se trouve en concurrence, plus au moins grande, avec les autres langues de la région (p.ex. avec le bulgare en Bulgarie, avec le pomaque et le romani en Grèce (même si le premier se trouve en plus grande concurrence avec lui que le second)) ; chacune de ces langues représente une nationalité différente et est le véhicule d'aspirations politiques parfois adverses (p.ex. les albanophones contre les locuteurs de serbo-croate) ; dans cette situation multilingue, les turcophones tentent de persuader toutes les Min.M. que le turc serait la langue fonctionnelle idéale.

Dans les situations de multilinguisme il arrive un moment où l'on doit faire un choix : mais comment choisir la ou les langue(s) à privilégier dans de tels cas ? Certes, il n'y a pas de réponse claire. On peut cependant citer cer

tains critères qui déterminent la "force d'affirmation" d'une langue (J.-Cl Corbeil, 1987, p.556) :

- a) elle doit être la langue d'une communauté soudée par un fort sentiment d'identité culturelle ;
- b) cette communauté doit avoir les moyens de s'affirmer à l'égard des autres communautés constituant la Nation, par la détention d'un certain pouvoir de négociation, par le nombre de ses membres, l'activité économique, le savoir-faire politique, la participation au pouvoir, etc.;
- c) cette affirmation de la communauté doit avoir une forme de légitimité qui soit reconnue par les autres groupes linguistiques, même ceux qui seront éventuellement écartés, grâce à des critères tels que le rôle historique, le rayonnement culturel, l'ascendant dans les jeux d'alliance, le niveau de développement de sa langue, c'est-à-dire sa capacité à être un instrument efficace de communication, etc (cf. aussi J.-Cl Corbeil, p.556-557).

Le choix de langue sera donc justifié "pour autant qu'il confirmera un consensus social explicite ou tacite. S'il s'en éloigne trop, il y a de forts risques qu'il ne soit pas accepté et qu'on le remette en cause à la première occasion. S'il n'existe pas, il faut d'abord travailler à le créer, quitte à remettre à plus tard le choix des langues, lorsque la situation sera éclaircie et les rapports entre les langues mieux perçus et mieux acceptés par les citoyens. Le temps linguistique est à grande échelle." (J.-Cl. Corbeil, 1986, p.556-557).

Quelle est la situation du turc de ce point de vue ?

Les populations musulmanes s'étendent au sud de la péninsule balkanique le long de l'axe est-ouest, qui commence en Thrace et finit aux côtes de l'Albanie. Parmi celles-ci les turcophones sont d'importance moyenne du

point de vue numérique - 22% environ du total 14-, et leur répartition géographique est inégale sur l'axe est-ouest : ils se concentrent surtout vers la branche orientale de l'axe. Il est clair que cette répartition ne satisfait pas une politique linguistique expansionniste.

La communauté turcophone n'a pas d'activité économique particulière, ni de pouvoir politique - exception faite de sa situation en Bulgarie où elle a une place assez spéciale ; son importance numérique n'est pas à même d'influencer les autres communautés. D'autant plus que les autres langues ne constituent pas de simples instruments de communication pour les communautés qui les utilisent, mais sont le symbole d'une appartenance ethnique qui sert de point de départ à des revendications autonomistes, comme par exemple chez les albanophones de Skopje.

Par contre le fort sentiment d'identité culturelle, cultivé et renforcé, aussi, par la Turquie, le niveau de développement de la langue turque par rapport aux langues romaïque et romani qui sont des langues de tradition orale (exception faite de la situation linguistique des ceux-ci en Yougoslavie), et, peut-être, son rôle historique, le souvenir de l'"empire Ottoman" qui est souvent présentée comme une "Monarchie Illuminée" et non comme une occupation, constitue des facteurs qui peuvent jouer en sa faveur.

De ce qui précède, il paraît difficile de trouver un consensus social qui permettrait l'expansion de la langue turque tout le long de l'"arc islamique" ; c'est justement à cela que travaille la Turquie actuellement par le biais d'activités culturelles, économiques et politiques diverses¹⁵ et la mise en place d'un "language planning" tel qu'il est défini par B. Weinstein (cité in D. Daoust et J. Maurais, 1987, p.11) : "un effort à long terme, soutenu, conscient et ayant reçu l'aval d'un gouvernement dans le but de modifier les fonctions d'une langue à l'intérieur d'une société afin de résoudre de problèmes de communi-

cation", problèmes qui sont plutôt le résultat de changements économiques ou sociopolitiques et non pas linguistiques. L'aménagement linguistique, donc, perçu "comme une tentative de résoudre des problèmes sociaux, économiques et politiques par le biais d'une intervention portant sur la langue"¹⁶ correspond aux efforts actuels de la Turquie.

Cet aménagement constitue une véritable "macro-décision", à l'instar des macro-décisions économiques, qui tend à tracer l'avenir d'une communauté linguistique et suppose l'exercice d'un pouvoir. Ce pouvoir, la Turquie le puise dans la religion commune, l'Islam. Mais pour qu'un aménagement soit efficace il exige, "ou bien la pleine indépendance politique, ou, au moins, un degré substantiel d'autonomie politique de la communauté linguistique en cause" (D. Daoust & J. Maurais, 1987).

On pourrait penser que la Turquie, par la promotion de la langue turque, vise à des objectifs extra-linguistiques dont les véritables enjeux sont de nature sociopolitique, et non pas à des objectifs purement linguistiques, comme par exemple la solution de problèmes de communication. L'augmentation du nombre des locuteurs vise à faciliter la communication entre communautés linguistiques distinctes, ce qui pourrait l'aider à s'imposer à l'ensemble de la minorité musulmane.

Cet effort pour une communication inter-communautaire" nous conduit à la notion de "langue véhiculaire". En effet, si l'on considère les différentes situations linguistiques sur le globe terrestre, on se rend compte qu'il n'existe jamais une forme linguistique unifiée et homogène qui coïnciderait avec un groupe ethnique constituant une nation dans le cadre d'un territoire délimité. C'est justement ce que la Turquie essaie de construire. A l'inverse, ce qu'on rencontre ce sont deux grandes tendances (L.-J. Calvet, 1981, p.7) : a) un mouvement tendant à l'apparition ou au maintien de formes très locales, génétiquement liées ou non aux formes immédiatement voisines ou

à une forme supra-locale, et b) un mouvement tendant à l'apparition ou au développement de formes supra-locales permettant la communication entre groupes ne possédant pas la même forme locale. Le premier cas de figure correspond à la situation actuelle dans les Balkans et le deuxième à la situation qui résulterait à l'avenir si la politique linguistique de la Turquie se couronnait de succès. Pour que le turc devienne "langue véhiculaire" (L.-J. Calvet, 1981, p.23), il faut que certains facteurs soient réunis.

Parmi eux (L.-J. Calvet, 1981, p.77-95) il y en a quelques uns qui s'appliquent à notre cas. Le facteur géographique : "les langues en expansion suivent un axe géographiquement déterminé", en combinaison avec le facteur économique : "on ne communique qu'en fonction de ce qu'on a à se dire, des relations à établir, relations très souvent de type commercial", pourraient expliquer l'attitude linguistique de la Turquie dont le vrai objectif est de se déployer tout le long de l'axe Mer de Marmara - Mer Adriatique, c'est-à-dire en suivant la courbe de l'"arc islamique", pour qu'elle puisse exploiter cette route, par excellence commerciale, vers l'Europe Occidentale, et ainsi dominer économiquement la Péninsule Balkanique. C'est ainsi que la Turquie force, si l'on peut dire, le destin pour que la langue turque devienne un moyen unificateur au milieu d'une région dont la majorité des habitants sont des "allophones", aussi bien musulmans que chrétiens.

Le facteur religieux, tout comme les facteurs géographique et économique, peut jouer, aussi, en faveur de l'expansion d'une langue, puisque certaines religions sont liées à des langues sacrées. Cependant, un certain nombre d'études ont démontré que le facteur religieux semble moins promouvoir les langues d'origine sacrée que celles d'origine non sacrée¹⁷. Dans le cas des Min.M. balkaniques c'est la langue turque qui devient la langue véhiculaire de la religion musulmane et non pas l'arabe. Mais pour que l'arc soit complet, sans fissures, il faut que des popu-

lations chrétiennes "allophones", majoritaires dans les Balkans, et faisant parti de ces "états musulmans" s'incorporent aux Min.M. de la région. Selon les données actuelles ceci est impossible. Bien évidemment, le renforcement de l'éducation turcophone, l'emploi des mass media et la création d'Institutions, de Sociétés, de Grandes Ecoles ayant trait à la langue et aux populations "turques" sont des moyens qui pourraient être utilisés par la Turquie pour aboutir à une sorte de "glottophagie" et d'"acculturation" en premier lieu des populations musulmanes allophones et ensuite des populations chrétiennes "allophones" ; ce sont des méthodes reconnues comme "effacées" pour un "colonialisme" linguistique (L.-J. Calvet, 1974, p.71).

Les trois "composantes" (id. p.84) nécessaires au processus de la "glottophagie" sont présentes dans le cas de la population musulmane plurilingue grecque (comme d'ailleurs dans les autres Min.M. des Balkans) : la "composante économique" et l'effort de la Turquie pour prédominer économiquement, la "composante juridique" avec les décrets, les lois et les accords bilatéraux en faveur de la turcophonie et la "composante idéologique" représentée par l'Idéal National Turc.

Il ne faut cependant pas oublier qu'il y a une autre "justification" idéologique qui pourrait servir de contre-poids à la volonté de la Turquie de se présenter comme garante de l'"unité" raciale et linguistique : celle utilisée par les mouvements séparatistes musulmans non turcophones de la région : "nous parlons une langue différente de la "capitale" ou de l'"empire", donc nous constituons une nation à part (voir p.ex. dans le cas de la "Macédoine", celui des Albanophones ou des Slavophones (tous de "nationalité musulmane")¹⁸.

Laquelle des deux "idéologies" l'emportera-t-elle ? C'est le résultat des évolutions politiques qui sont actuellement en train de modifier le profil de la Péninsule

Balkanique, et, surtout, des intérêts économiques des Min.M. qui en décideront.

IV. Les évolutions politiques dans les Balkans, la politique de la "turcophonie" et la communauté musulmane turcophone grecque en Thrace Occidentale.

Nous pouvons considérer que la minorité musulmane grecque est la miniature des autres communautés musulmanes de la région. Tous les éléments caractéristiques y sont réunis : trois groupes ethniques d'origines différentes, que l'on retrouve dans les autres pays balkaniques, - turque, pomaque, tzigane -, trois langues maternelles différentes, une langue nationale et officielle, le grec, une religion commune, l'Islam, qui les différencie du reste de la population du pays, chrétiens orthodoxes, la reconnaissance de leurs droits par le pouvoir central, l'état Grec, un enseignement bilingue mais uniquement pour le turc, des rapports étroits avec la Turquie.

De ce qui précède, il est clair que l'environnement socio-politique étendu de la minorité musulmane grecque a changé. Premièrement, au sein des frontières grecques : la politique de la Turquie à son égard s'est modifiée depuis 1986 (date qui marque la fin de notre enquête sur le terrain) ; son pouvoir, politique et culturel, s'est intensifié et son influence a pris des dimensions considérables. Deuxièmement, au delà des frontières grecques : la chute du rideau de fer a permis la libre communication entre les Min.M., et, en ce qui nous concerne, entre la communauté turcophone de Grèce et la minorité musulmane turcophone de Bulgarie surtout. Déjà, des échanges commerciaux s'effectuent¹⁹; des turcophones de la Bulgarie viennent vendre leurs produits à Komotini.

Nous ne sommes plus sûre des perspectives émises en 1986 (p.204-207) à propos de la dynamique du grec au

sein de notre communauté turcophone. Nous sommes actuellement, moins optimiste pour l'extension du grec, et par conséquent du bilinguisme, au sein de la minorité turcophone.

Les turcophones de Th. Occ. constatent que le turc n'est plus employé uniquement pour la communication "intra-familial" et "intra-minoritaire". Il sert aussi à communiquer avec d'autres musulmans de même origine ethnique dans des pays voisins. Ainsi le champ d'emploi du turc s'élargit.

L'attitude des locuteurs, neutre jusqu'à présent envers le grec, pourrait-elle se modifier en attitude négative ? Si déjà, avant la nouvelle politique culturelle turque, le turc se trouvait renforcé en tant que langue maternelle grâce au fait que, d'une part, il était lié à l'origine ethnique et à la religion de la communauté turcophone, et d'autre part, il reflétait la gloire d'une langue officielle et nationale d'un pays voisin, parmi les habitants duquel nos turcophones comptaient des parents et des amis, que dire maintenant où tous ces facteurs se fortifient aussi bien qualitativement que quantitativement ?

Aujourd'hui, la minorité n'est plus isolée toute seule entre la Turquie et la Grèce. Les membres de la minorité turcophone se trouvent entourés de populations coreligionnaires qui sont en train de demander ou d'acquiescer leur indépendance, aidés en cela, au moins moralement, par la politique turque. Leur religion prend des élans nouveaux, les musulmans des Balkans sont désormais libres de professer leur foi et éventuellement de s'unir. La Turquie veille à ce qu'ils ne se sentent pas en position inférieure, en surestimant le nombre des populations turcophones des Balkans, en tonifiant leur sentiment nationaliste, en établissant des contacts entre elles et en y intensifiant son influence culturelle.

Grâce au soutien de la Turquie, la communauté turcophone a réussi à dominer les autres communautés, à savoir les Pomaques (Ch. Clairis, 1992) et les Tziganes. Son

arme la plus efficace est la langue turque, qui, employée comme deuxième langue dans l'éducation bilingue, exerce une grande force assimilatrice sur eux. La religion communautaire aidant, nous assistons à un processus déjà connu consistant en l'assimilation d'une petite Min.M. par une autre voisine plus forte et plus large que celle-ci. Ainsi, on y retrouve les mécanismes habituels de transformation d'une minorité religieuse en minorité nationale.

Il est donc évident que le statut de la langue maternelle s'affermirait de plus en plus et que l'attitude positive des turcophones envers elle se renforce. Les changements sociolinguistiques que nous avons constatés il y a cinq ans, et qui devaient avoir comme conséquence l'extension du grec et, par conséquent, celle du bilinguisme au sein de la minorité turcophone, vont se poursuivre certes, mais à un rythme plutôt ralenti.

Ce ralentissement sera, à notre avis, dû à une sorte de "résistance" linguistique, consciente ou inconsciente, dont les origines se trouvent justement dans cette "supériorité" linguistique des turcophones. L'issue de cette situation dépendra largement de l'évolution des changements politiques dans les Balkans. Cette "résistance" pourrait, par exemple se modifier en "négarion" et on se trouverait dans ce cas devant un mouvement autonomiste de la communauté turcophone, voire de la Min.M. tout entière.

Une telle issue est, bien-sûr, à l'heure actuelle, complètement hypothétique : s'il est vrai que les sentiments positifs des turcophones envers leur langue maternelle se renforcent, il est également vrai que le sentiment d'appartenance sociale et le désir de promotion sociale sont forts et profonds surtout chez les turcophones qui ont depuis longtemps abandonné la vie rurale pour une vie urbaine ou semi-urbaine. La jeune génération continuera, donc, à apprendre et à employer le grec comme langue seconde, sans qu'on assiste, cependant, à une assimilation culturelle. Mais s'il existait une possibilité pour que cette

situation linguistique débouche sur la domination du grec, langue officielle, sur le turc, (comme nous le avons prévu : E. Şella, 1986-87, p.147), cette éventualité, semble, actuellement, très lointaine²⁰ (et le serait encore plus si la situation géopolitique et sociolinguistique actuelle se stabilisait).

V. Conclusions.

La présente étude traite d'un problème sociolinguistique qui illustre l'interdépendance entre les événements (géo-)politiques qui surviennent dans une région et le comportement linguistique de la communauté qui vit dans la région même, ou à proximité de celle-ci.

La "région" qui nous concerne est la péninsule balkanique dans son ensemble, ou, plus précisément, l'"arc islamique" qui se situe aux frontières nord de la Grèce, et dont la communauté turcophone grecque fait partie. Les "événements géo-politiques" se réèrent, d'une part, aux diverses crises politiques, nationales, économiques et sociales nées récemment dans les pays balkaniques et, d'autre part, à la politique extérieure de la Turquie en ce qui concerne les populations musulmanes de la région (parmi lesquelles se trouve la communauté musulmane de la Grèce). Les Min.M. en question se composent de populations d'origine et de langue maternelle diverses, parmi lesquelles figurent des Turcs, des Pomaques et des Tziganes ; la Min.M. grecque se compose justement de ces trois groupes ethniques. Enfin, ce qui unit ces minorités est leur confession commune, l'Islam.

Comment donc séparer et examiner à part une partie de cet ensemble appelé "Min.M. balkaniques" ? Les répercussions des évolutions politiques actuelles toucheront toutes les Min.M. à la fois en provoquant des réactions en chaîne. Certes, l'aboutissement de chaque réaction dépendra des conditions propres à chaque cas pris séparément.

Cette interaction entre problèmes politiques, économiques, ethniques, religieux et linguistiques, aura, selon nos estimations, du point de vue linguistique les résultats suivants :

- Pourvu que les circonstances politiques favorisent les plans expansionnistes de la Turquie, celle-ci continuera ses efforts pour un "impérialisme culturel" et surtout pour la "domination linguistique" des Min.M. turcophones d'abord, "allophones" ensuite ;

- Le statut social du turc, la répartition géographique des Turcs, leur nombre restreint par rapport aux autres musulmans de la région, l'absence d'une activité économique ou culturelle particulière qui la distingue des autres populations musulmanes, ainsi que l'absence de pouvoir politique, ne semblent pas favoriser la transformation du turc en langue véhiculaire des populations musulmanes des Balkans. Cependant la Turquie travaille actuellement pour l'accomplissement de ces exigences ;

- La Turquie a entrepris une sorte de "language planning" en faveur d'une "inter-communication" entre musulmans de langues maternelles différentes, et ceci dans le but de créer une route commerciale (le long de l'"arc islamique") qui lui faciliterait l'accès vers la mer Ionienne et, par là, vers l'Europe Occidentale ;

- Cependant, pour que la langue turque puisse jouer ce rôle de "langue véhiculaire" il faut qu'elle écarte non seulement les langues maternelles des musulmans mais aussi celles des chrétiens orthodoxes de la région - qui constituent une majorité dans les Balkans. Ceci étant, il nous semble que les projets de domination de la langue turque au long de l'"arc islamique" sont voués à l'échec : tant que les mouvements nationalistes se maintiennent

dans la région, il n'y a aucune chance que la langue turque domine sur ces populations ;

- En ce qui concerne plus particulièrement, la communauté turcophone du nord-est de la Grèce, il est certain que la politique d'expansion linguistique adoptée par la Turquie affecte de façon positive l'attitude des turcophones Grecs à l'égard de leur langue maternelle. Ce fait, en relation avec l'ouverture des frontières des ex-pays de l'Est et le libre échange de personnes et de biens, contribue à l'affermissement du statut du turc en tant que langue maternelle de la communauté turcophone ;

- En outre, il est possible que cet "impérialisme linguistique et culturel" turc influence aussi le comportement linguistique des deux autres groupes ethniques constituant la Min.M. grecque : les Pomaques et les Tsiganes. A noter, cependant, que le comportement de ces groupes pourrait être influencé par celui des Pomaques et des Tsiganes de Bulgarie. La "turcophonie" déjà étendue au sein de la minorité grâce aux accords bilatéraux entre la Grèce et la Turquie instituant le turc comme langue d'enseignement, en même temps que le grec, rend aujourd'hui indispensable que l'on étudie la langue des Pomaques et des Tsiganes pour qu'on puisse les enseigner à l'école ;

- Cette situation mènera-t-elle à la "négation" de la langue grecque en tant que deuxième langue et à la restriction du bilinguisme ? Ce qui est incontestable pour le turcophone qui souhaite vivre et créer en Grèce, est le caractère fonctionnel du grec, ainsi que ses avantages de langue de culture et de promotion sociale. Abandon du grec signifie exclusion de la vie sociale et économique du pays. Et la jeune génération turcophone n'est pas du tout disposée à se mettre à l'écart de la vie. Aussi longtemps que les évolutions géo-politiques dans la région et la politique extérieure de la Turquie ne touchent pas directe-

ment la minorité musulmane grecque de manière à modifier ses relations avec ses compatriotes orthodoxes, les jeunes turcophones, continueront à apprendre et à employer le grec comme deuxième langue, en réservant à la langue turque le rôle de langue maternelle.

NOTES

- 1 Les deux autres étant le territoire et le pouvoir politique ; voir S. Kalogeropoulos-Stratis, 1991, p.630.
- 2 Par ex. l'Inde pour le Sri Lanka, la URSS et la Turquie pour l'Arménie, l'Autriche la Grèce et l'Albanie pour la Yougoslavie, l'Irlande et l'Angleterre pour l'Ulster, S. Kalogeropoulos-Stratis, 1991.
- 3 A signaler que dans la plupart des cas ces populations musulmanes sont reconnues en tant que minorités ethniques et non pas religieuses (exception faite de celle de la Grèce).
- 4 L'"arc islamique", d'un point de vue beaucoup plus large s'étend de l'Asie centrale et du Caucase à l'Adriatique.
- 5 Ces chiffres qui sont les plus récents sont tirés de la revue *Athens*, p.134.
- 6 A souligner que les chiffres concernant la répartition religieuse des populations balkaniques varient considérablement d'une source à l'autre. Par ex., pour la Yougoslavie la minorité musulmane est estimée à 18,3% selon le recensement de 1981, chez Rousselet (1992) à 12%, dans la revue *Athens*, 9% et chez Balta (1986), 15% ; la moyenne de tous ces chiffres étant de 13,5%.
- 7 Pour plus de détails sur la situation sociolinguistique de ces populations voir A. Alexandris & A. Paresoglou, 1988, p.33,36,63, 95, R. Bugarski, 1987, K. Rousselet, 1992, H. Poulton, 1991). Pour une étude complète des populations musulmanes des Balkans voir A. Popovic, 1986. Il faut cependant faire attention aux chiffres qui y sont donnés car ils sont extraits des recensements de 1960. Pour une étude plus récente voir A. Alexandris & A. Paresoglou, 1988.
- 8 Par exemple 1.248 en 1971 et 39.555 en 1981.
- 9 Ou 46.000 selon K. Rousselet (1992), ou 0% selon la revue *Athens*.
- 10 Ici nos sources ne présentent pas d'écart : 68,9% pour K. Rousselet (1992), 70% pour *Athens*.. Le pourcentage de P. Balta (1986), 70%, est censé représenter le taux d'"islamisation" pendant la domination ottomane.

11 Pour les Pomaques de la Grèce voir aussi A. Popovic, 1986, p.90 où figure le témoignage du Patriarcat orthodoxe bulgare, Kiril, qui avait visité ces régions en 1943-44. Pour les Pomaques d'aujourd'hui voir P. Hidiroglou (1989).

12 Avant le Traité de Lausanne, le nombre des Grecs d'Istanbul s'élevait à 300.000 et celui des musulmans de Thrace Occidentale à 86.793. Pour les besoins du Traité, on a réduit le nombre des Grecs Orthodoxes et augmenté celui des musulmans. Pour plus de détails voir A. Alexandris, 1988, p.33 et suite.

13 A noter qu'un certain nombre d'entre eux sont, effectivement, de langue maternelle turque.

14 Répartition ethnologique et géo-linguistique des musulmans : (Albanie : A, Bulgarie : B, Grèce : G, Roumanie : R, Yougoslavie : Y)
 a) Slaves musulmans, langue serbo-croate : Y, 4.000.000 b) Tziganes, langue romani : G, 21.000 + Y 850.000 + B, 600.000 = 1.471.000 c) Albanais, langue albanaise : Y, 2.000.000 + A, 3.000.000 = 5.000.000 d) Pomaques, langue pomaque : G, 35.000 + B, 300.000 = 335.000 e) Turcs, langue turque : G, 55.000 + B, 900.000 + Y, 100.000 + R, 24.000 = 1.079.000 f) Tatars, langue tatare : B, 5.000 + R, 25.000 = 30.000 g) Kirghises, langue kirghise : B, 5.000

Les chiffres ci-dessus doivent être considérés avec réserve étant donné qu'ils présentent de petits ou de grands écarts selon la source consultée.

15 Il faudrait signaler que la parenté qui existe entre le turc, le tatare et le kirghise et qui pourrait justifier le remplacement éventuel des deux derniers par le turc d'Istanbul - qui constitue la variété standard pour le turc de Turquie -, ne peut être exploitée pour l'aménagement linguistique, à cause du petit nombre de ces groupes dans les Balkans.

16 A noter que le théoricien de l'"idéal National Turc", Z. Gökalp, a soutenu que les coreligionnaires de l'empire Ottoman (indépendamment de leur origine) "appartiennent à la nation turque, à la communauté musulmane - à l'Umma - et à la civilisation européenne", cité in A. Alexandris & A. Paresoglou, 1991, p.135.

17 Comme il est arrivé dans le cas du quéchua par exemple, dont l'expansion a été favorisée par le fait que les prêtres catholiques l'avaient choisi comme véhicule de l'évangélisation, cf. L.-J. Calvet, 1981, p.87.

18 Ayant comme point de référence la "justification" précédente, les termes "capitale" et "empire" pourraient s'identifier à l'ancien empire Ottoman".

19 Cette analyse n'est pas fondée sur une étude sur le terrain; nous devons nos informations à un entretien personnel avec notre informateur principal et collaborateur inestimable I. Onsounglou.

20 Ces jugements ne sont, certes, que des hypothèses qui doivent être vérifiées au moyen d'une enquête sur le terrain.

BIBLIOGRAPHIE

ALEXANDRIS A. & PARESOGLU A., 1991 : *Les minorités musulmanes dans les Balkans (en grec)*, Athènes, Hellenic Foundation for Defence and Foreign Policy, Center for Turkish and Islamic Studies.

ALEXANDRIS A., VEREMIS Th., KAZAKOS P., KOUFOUDAKIS V. & ROZAKIS Ch., 1988 : *Les relations entre la Grèce et la Turquie, 1923-1987 (en grec)*, Gnoosi, Athènes.

BALTA P., 1986 : *L'Islam dans le monde*, Paris, La Découverte.

BROWNING R., 1986 : *Medieval and Modern Greek (en grec)*, Athènes, Papadimas.

BUGARSKI R., 1986 : "Problèmes de la culture de la langue en Yougoslavie" in *J. Maurais (ed.)*, 1985, p. 303-311.
1987 : "Politique et aménagements linguistiques en Yougoslavie", in *D. Daoust & J. Maurais(eds.)*, 1987, p.417-453.

CALVET L.-J., 1974 : *Linguistique et colonialisme*, Paris, Payot.
1981 : *Les langues véhiculaires*, Paris, P.U.F.

CHARALAMBIS D. & ALIFANTIS S., 1988 : "La Grèce et les Balkans" in *Ch. Yalourides & S. Alifantis(eds.)*, 1988, p.323-437.

CLAIRIS C., 1992 : "La situation linguistique de la Grèce" in *Lez Valenciennes*, 14, Lille (à paraître).

CORBEIL J.-Cl., 1986 : "Vers un aménagement linguistique comparé", in *D. Daoust & J. Maurais(eds.)*, 1987, p.553-567.

CUISENIER J., 1990 : *Ethnologie de l'Europe*, Paris, P.U.F.

DAOUST D., & MAURIS J., 1987 (eds.) : *Politique et aménagement linguistiques*, Québec, Les Publications du Québec-Le Robert-Paris.

1987 : "L'aménagement linguistique" in *D. Daoust & J. Maurais(eds.)*, 1987, p.5-47.

DRETTAS G., 1987 : "Problèmes de la linguistique balkanique" in *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, LXXXII,1, Klincksieck, Paris, p.257-281.

FAILADIS Ch., 1989 : "Une partie de domino en Thrace occidentale" (grec) in *Ta Nea*, 23/09/89.

HIDROGLOU P., 1987 : *Réflexions ethnologiques à partir des proverbes grecs et turcs*, Athènes, Société Grecque d'Etudes Folkloriques.

1989 : *Les Pomaques Grecs et leur rapport avec la Turquie*, Athènes, Herodotos

1990 : *Western Thrace, in the light of the National Ideal of the Turks*, Athènes, Herodotos.

1991 : *Thrace in the light of the national Ideal of the Turks, 1985-91*, Hellenic University Press.

HOPKINS C.J., 1991 : "Islam in the Balkans" in *Athena*, n° 45, Athènes, p.p.146-147.

JERNUDD B. H., 1986 : "Essais sur les problèmes linguistiques", in *D. DAOUST & J. MAURIS(eds.)*, 1987, p.493-553.

KALOYEROPOULOS-STRATIS S., 1977 : *Le droit des peuples à l'autodétermination*, Athènes, Papazisi.

KATZNER K., 1986 : *The languages of the world*, Londres, Routledge & Kegan Paul.

KETTANI A., 1984 : "Le développement des minorités musulmanes" in *Hérodote*, n° 35, p.150-156.

KORDATOU. G., 1973 : *L'histoire de notre question linguistique (grec)*, Athènes, Boukoumani.

KOSTIC' D., 1985 : "Les tendances actuelles du serbo-croate", in *J. Maurais(ed.)*, 1985, p. 311-317.

- KYRRIS K., 1986 : *La Turquie et les Balkans (grec)*, Athènes, Estia.
- LANDAU J., 1981 : *Pan-Turkism in Turkey : A study in Irredentism*, Londres, Hurst & Company.
- LANGAGES 1981, n° 61, *Bilinguisme et Diglossie*, Larousse.
- LENDVAL P., 1991 : "Tensions nationales et menace sur la sécurité dans les Balkans" in *Politique Etrangère*, 3, p. 643-649.
- MAURAS J.(ed.), 1985 : *La crise des langues*, Québec, Les Publications du Québec-Le Robert Paris.
- MAZI I., 1990 : "Comment bien comprendre l'Islam" (grec), in *Le courrier économique*, n° 22, p.89-95.
1991-92 : Contribution à la Géopolitique des Islams, in *Revue scientifique annuelle de l'Université Ioniennne*, p. 200-295.
1992 : "Les études turques et islamiques dans l'enseignement supérieur grec est une priorité nationale" (grec) in *Le courrier économique* 16.1.1992, p.43-45.
- PETROVIC R., 1978 : "National minorities in the Balkans" in *Pregled : Journal for Social Questions*, n° 4, p.499-514.
- POPOVIC A., 1986 : *L'Islam Balkanique. Les musulmans du sud-est européen dans la période post-ottomane*, Berlin.
- POULTON H., 1991 : *The Balkans : Minorities and states in conflict*, Londres, Minority Rights Publications.
- ROUSSELET K., 1992 : "Europe de l'Est: 'une revanche de Dieu?'" in *Ramsès*, p.321-336.
- RUFIN, J.C., 1991 : "Minorités, nationalités, états", in *Politique Etrangère*, n° 3, p.629-643.
- SANDFELD Kr., 1930 : *Linguistique Balkanique, problèmes et résultats*, Paris, Klincksieck.
- SCHINAS C., 1991a: "The theory of provocation and the practice of tension" in *Athens*, n° 46.
1991b : "The "Islamic Arc" and Turkish foreign policy" in *Athens*, n° 50, p.299-301.

SELLA H., 1986 : *Le grec parlé par les turcophones du nord-est de la Grèce (Thrace Occidentale)*, Thèse de Doctorat soutenue à l'Université René Descartes-Paris V, (non publiée).
1986-87 : "Maintenance et changements de langues : le cas du grec et du turc" in *Glossologia*, n° 5-6, Athènes, p.139-149.

SIVIGNON M., 1990 : "Lettre d'Athènes" in *Hérodote*, n° 63, p.148-153.

SOLTARIDES S., 1990 : *La Thrace Occidentale et les Musulmans (grec)*, Athènes, Nea Synora.

THEODOROPOULOS V., 1988 : *Les Turcs et nous*, Athènes, Fitra-kis.

VAKALOPOULOS K., 1990 : *Histoire de l'Hellénisme du Nord, Thrace*, Thessaloniki, Kyriakidi.

VRIONIS S., 1991 : *The Turkish State and History, Clio meets the wolf*, Thessaloniki, Institut for Balkan Studies.

WEINREICH U., 1979 : *Languages in contact, Findings and Problems*, The Hague, Mouton.

YALLOURIDES Ch. & ALIFANTIS St. (ed.), 1988 : *Les Balkans au carrefour des évolutions*, Athènes, Roés.

YERASIMOS S., 1991 : "Balkans : frontières d'aujourd'hui, d'hier et de demain", in *Hérodote*, n° 63, Balkans et Balkanisation, p.80-99.

ZEGINIS E., 1991 : "Le Bektachisme dans les Balkans" (grec) in *Actes du Colloque "Europe-Islam Central: Une nouvelle dynamique géopolitique"*, Oct. 1991, Université Ioniennne, Corfou, à paraître.